

# REGLEMENT INTERIEUR BACQ'FORME



**Bacq'Forme**  
Sport et détente

## **\*FONCTIONNEMENT**

La salle de remise en forme est accessible en libre accès par système de badge magnétique 24h sur 24 et 7j sur 7

A l'inscription, un badge, permettant l'accès à la salle, sera remis à chaque adhérent, en échange d'un chèque de caution de 15€, il permettra à chacun de pratiquer son activité à volonté et librement.

En cas de non renouvellement de l'adhésion, l'adhérent s'engage à restituer le badge à un membre du bureau en échange de son chèque de caution. Au cas où le badge ne serait pas restitué, le chèque de caution sera encaissé au 31 janvier.

## **\*ABONNEMENT**

L'abonnement est de 90€ pour 1 an (réduction couple 80€ par personne )

\*Un certificat médical est exigé pour la pratique de la musculation loisir et remise en forme

\*L'adhérent doit aussi fournir 2 photos d'identité (une demeure dans le fichier adhérents et l'autre est affichée dans la salle à des fins de contrôle). L'affichage de la photo sur le tableau de contrôle est obligatoire.

\*L'adhésion ne peut être revendue

\*Afin de maintenir un tarif abordable et attractif, il n'est pas possible d'autoriser le remboursement partiel ou complet pour convenances personnelles sauf cas de force majeure : maladie, déménagement.....

Le bureau se réserve le droit d'étudier les motifs au cas par cas avec pièces justificatives à l'appui.

\*Les mineurs (à partir de 15 ans) ne sont acceptés que si l'un des deux parents est adhérent et doivent obligatoirement venir accompagnés de la personne qui s'est portée responsable, sous couvert d'un certificat médical et sous l'entière responsabilité de son responsable. Dans ce cas et uniquement dans ce cas de figure, la cotisation est gratuite pour le mineur. Aucun mineur ne pourra bénéficier d'une adhésion gratuite si un des membres de

sa famille ne s'est pas acquitté d'une cotisation. La personne responsable a le devoir de s'assurer que le mineur respecte les règles de sécurité et le règlement intérieur.

\*Les mineurs peuvent être acceptés sur décision du bureau.

#### **\*ETAT DES LIEUX ET ENTRETIEN**

##### **Les adhérents sont tenus de :**

\*Prendre soin du matériel

\*Ranger le matériel dans les endroits prévus à cet effet après utilisation

\* Décharger les barres et appareils après utilisation

\*Veiller à ne pas laisser tomber brutalement les poids au sol (penser à charger vos poids de manière raisonnée afin de ne pas être obligé de les lâcher brutalement )car cela endommage gravement le parquet qui se trouve sous les dalles en caoutchouc

\*Déposer leurs papiers dans la poubelle

\*Déposer leurs bouteilles et cannettes vides dans la caisse de tri prévue à cet effet

\*Le dernier adhérent quittant la salle ne doit pas oublier d'éteindre les lumières, fermer les fenêtres, éteindre la chaîne et mettre hors tension les appareils



**Le non-respect de ces consignes entraîne le bannissement temporaire de l'adhérent et en cas de récidive l'exclusion définitive**

#### **\*HYGIENE**

\*Tenue de sport décente exigée

\*Port de chaussures de sport en bon état de propreté (interdiction de porter les mêmes chaussures qu'à l'extérieur , vous devez utiliser des chaussures réservées à l'usage de la salle )

\*Utilisation obligatoire d'une serviette de toilette

\*Désinfection obligatoire des appareils après utilisation

### **\*SECURITE**

\*Fixation obligatoire des poids sur les barres

\*Par mesure de sécurité, les enfants sont interdits dans la salle, en cas de non-respect ou accident l'association décline toute responsabilité, les parents seront tenus pour responsables.

### **\*IL EST INTERDIT D'UTILISER SEUL LE BANC DE DEVELOPPE COUCHE**

### **\*NON RESPECT DU REGLEMENT**

Il est interdit de :

\*Fumer dans le local

\*D'apporter ou de consommer des substances illicites (drogues.....)

\*D'inciter à la consommation de produits illicites

\*Détériorer le matériel : En cas de détérioration du matériel, l'adhérent impliqué sera financièrement responsable

\*D'importuner les autres adhérents et les bénévoles de l'association

\*En cas de constatation de vol, l'exclusion est automatiquement prononcée

\*Les personnes qui se permettront d'amener de manière régulière des non-adhérents sans autorisation préalable seront sanctionnés voire exclus

### **\*RESPONSABILITE**

\*Le bureau de l'association décline toute responsabilité en cas de vol

\*L'association ne peut être tenue pour responsable en cas d'accident de toute nature (mauvaise utilisation du matériel, surcharge des machines, non-respect des consignes, non-respect du règlement notamment si vous amenez des enfants dans la salle et que ces derniers se blessent, etc.....)